



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2008/74  
10 avril 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules

Cent quarante-cinquième session  
Genève, 24-27 juin 2008  
Point 8.5 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS DIVERSES**

Proposition d'amendements aux Mandat et Règlement intérieur du Forum mondial

Note du secrétariat\*

Le texte reproduit ci-après a été établi par le secrétariat; il a pour objet de tenir compte, dans le Mandat et le Règlement intérieur du Forum mondial, des modifications adoptées à ceux de la CEE, conformément à ce qui est proposé dans le document n° WP.29-144-19. Il est soumis au WP.29 pour examen et adoption (ECE/TRANS/WP.29/1066, par. 51).

---

\* Conformément au programme de travail 2006-2010 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), le Forum mondial a pour mission de développer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Paragraphe 1, au lieu de «E/ECE/778/Rev.3», lire «E/ECE/778/Rev.4».

Règlement intérieur, article 1 a), au lieu de «E/ECE/778/Rev.3», lire «E/ECE/778/Rev.4».

Règlement intérieur, article 21 a), au lieu de «articles 24 à 37», lire «articles 27 à 37».

Règlement intérieur, article 26, au lieu de «articles 37 à 39», lire «articles 34 à 39».

-----